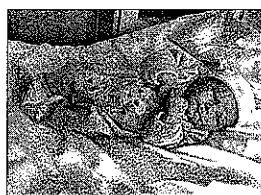


Noes de diamant



Haut op den Dag viru 60 Jör hunn
den Här an d'Madame Fernand a Madelaine OESTREICHER-KLAUNER
 von 65, rue de Limpach - L-3932 Monnerech
 sech bestuet zu Esch-Uelzecht.
 Alles Guddes fir hiren Hochzäitsdag
 wünschen hir Kanner, hir Enkelkanner, an Urenkelen an d'ganz Famill

Naissances

**D'Sophie TOUCHON
an de Joël DARQUENNE**

freeë sech d'Gebuert
 vun hirem Meedchen, dem

Morgan Victoria

matzedeeleen,
 dat den 29. Abréll 2009
 am CHEM um 14.04 Auer
 gebuer ass

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement du 30 avril 2009, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième Chambre, siégeant en matière commerciale, a déclaré la dissolution et ordonné la liquidation de la société d'investissement à capital variable sous forme d'une société anonyme LUXEMBOURG INVESTMENT FUND R.C. No B 0088859, avec siège social à L-1855 Luxembourg, 33 A, avenue John F. Kennedy.

Le même jugement a nommé Madame Christiane JUNCK, vice-présidente au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateurs Maître Alain RUKAVINA, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg et Monsieur Paul LAPLUME, réviseur d'entreprises, demeurant à Junglinster;

il dit que les liquidateurs représentent tant la société que ses investisseurs et créanciers et qu'ils sont dotés des pouvoirs les plus étendus en vue de la réalisation de leur objectif qu'ils exercent tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger; il dit que le cours des intérêts est arrêté au 30 avril 2009.

Le jugement ordonne aux créanciers de faire au greffe du tribunal de commerce du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg la déclaration du montant de leurs créances avant le 30 juillet 2009.

Le jugement déclare l'article 508 du Code de commerce applicable aux déclarations de créances déposées après cette date;

il déclare applicable les dispositions légales relatives à la liquidation de la faillite sous réserve des modalités dérogatoires suivantes:

la vérification des créances est faite par les liquidateurs au fur et à mesure du dépôt des déclarations de créance, il portent sur des listes les créances qu'ils estiment admissibles; chaque créance admissible est désignée par l'identité de son titulaire, son montant et sa cause, ainsi que son caractère privilégié ou chirographaire, les liquidateurs établissent des listes sur lesquelles sont portées les créances contestées,

les liquidateurs font rapport au juge-commissaire de leurs opérations de vérification, et lui soumettent périodiquement des projets de listes de créances admissibles et de créances contestées,

pendant les dix premiers jours des mois de février, juin et octobre, les listes avec les créances périodiquement déclarées admissibles sont déposées au greffe du Tribunal d'Arrondissement de Luxembourg, sixième Chambre, où les créanciers déclarés, ceux portés au bilan et les actionnaires peuvent en prendre inspection,

pendant cette même période, ces mêmes personnes peuvent former contredit contre les créances figurant sur les prédictes listes. Le contredit est formé par une déclaration au greffe; mention en est faite par le greffier sur la liste en question, en marge de la créance contredit; la mention porte la date du contredit et l'identité de son auteur ainsi que, le cas échéant, du mandataire procédant à la déclaration de contredit; le contredit doit être réitéré, sous peine d'irrecevabilité, dans les trois jours, par lettre recommandée adressée aux liquidateurs; il doit contenir, sous peine d'irrecevabilité, les qualités exactes de l'auteur du contredit, élection de domicile dans la commune de Luxembourg, les justifications concernant sa qualité, ainsi que les moyens et pièces invoqués à l'appui du contredit, la recevabilité et le bien-fondé du contredit sont sommairement contrôlés par les liquidateurs,

après expiration du délai de dix jours pour former contredit, les créances déclarées admissibles et non contredits sont admises définitivement dans les procès-verbaux signés par les liquidateurs et le juge-commissaire,

les liquidateurs informeront valablement les créanciers dont les déclarations de créance ont été contestées ou fait l'objet d'un contredit recevable et non dénué de tout fondement, du caractère contesté de leur créance ou de l'existence d'un contredit, par lettre recommandée à l'adresse du domiciliataire, sinon à l'adresse du mandataire étranger, sinon à l'adresse indiquée dans la déclaration de créance, sinon à leur dernière adresse connue,

faute par ces créanciers de procéder par voie d'assignation endéans un délai de 40 (quarante) jours à partir de la date d'envoi à la poste de cette lettre recommandée, la déclaration de créance en question est considérée comme définitivement rejetée, les liquidateurs informeront de même les contreditants dont le contredit leur paraît irrecevable ou dénué de tout fondement, du caractère contesté de leur contredit par lettre recommandée au domicile élu.

Faute par les contreditants de procéder par voie d'assignation endéans un délai de 40 (quarante) jours à partir de la date d'envoi à la poste de cette lettre recommandée, leur contredit est considéré inexistant et la créance déclarée admise.

Le créancier qui procéde par voie d'assignation contre les liquidateurs et, en cas de contredit, également contre le contreditant, dé même que le contreditant qui procéde par assignation contre le créancier et les liquidateurs, doivent impérativement élire domicile dans la commune de Luxembourg dans l'assignation; à défaut de maintenir ladite election de domicile pendant la durée de la procédure ou de notification d'un changement de domicile élu aux liquidateurs, toutes informations ultérieures et toutes significations pourront être valablement données au greffe du Tribunal d'Arrondissement de Luxembourg siégeant en matière commerciale, sixième Chambre, tel que prévu par l'article 499, alinéa 2, du Code de commerce.

Les contestations qui ne peuvent recevoir une décision immédiate sont disjointes, celles qui ne sont pas de la compétence du Tribunal d'Arrondissement de Luxembourg, siégeant en matière commerciale, sont renvoyées devant le tribunal compétent, aucune opposition ne sera reçue contre les jugements statuant sur les contestations et contredits,

les créanciers dont les créances ont été admises en sont informés individuellement par lettre simple des liquidateurs.

Le même jugement dit que les créances libellées dans une monnaie autre que l'euro seront converties dans cette devise au cours de change du jour du jugement de liquidation tel qu'il est publié par la Banque centrale européenne et le paiement de toutes les créances admises se fera en euro;

Il ordonne que les scellés seront apposés au siège social de la société et partout ailleurs où besoin en sera, à moins que l'inventaire ne puisse être terminé en un seul jour, auquel cas il y sera procédé sans apposition préalable;

Il ordonne la publication du présent jugement en son intégralité au Mémorial et par extrait dans les journaux Luxemburger Wort, Les Echos, El País et Financial Times;

Il dit que le présent jugement est exécutoire par provision;

Il met les frais à charge de la société d'investissement à capital variable sous forme de société anonyme LUXEMBOURG INVESTMENT FUND.

Le jugement entier pourra être consulté sur le site de <http://www.justice.public.lu>

Les liquidateurs judiciaires

Paul LAPLUME

Alain RUKAVINA

Adresse de liquidation :
LUXEMBOURG INVESTMENT FUND SICAV (en liquidation judiciaire)
 B.P. 456

L-2016 LUXEMBOURG

LA VERSION INTEGRALE DU JUGEMENT PREVAUT

Avis officiels

Avis d'adjudication

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS
 ADMINISTRATION DES PONTS ET CHAUSSEES
 Division des services régionaux Luxembourg

I.1) **NOM, ADRESSE(S)**
 Ministère des Travaux publics,
 Administration des Ponts et Chaussées,
 Division des services régionaux Luxembourg
 5-15, rue Albert 1^{er}
 L-1117 Luxembourg
 Luxembourg
 A l'attention de: Bis Manou
 Contact: ATC Bertrange
 Téléphone: (+352) 31 05 02-1
 Fax: (+352) 31 05 02-444
 e-mail: manou.bis@pcet.etat.lu
 Adressa à laquelle les offres
 doivent être envoyées
 Division des services régionaux Luxembourg
 5-15, rue Albert 1^{er}
 1117 Luxembourg
 Luxembourg
 Téléphone: 45 20 75
 Fax: 45 57 37x

II.1.1) **Intitulé attribué au marché**
 Fourniture de véhicules à moteur, remorques et pièces détachées pour véhicules

II.1.2) **Lieu principal de livraison**
 19, rue du Chemin de Fer, L-8057 Bertrange

II.1.5) **Description succincte du marché**
 Véhicules à moteur, remorques et pièces détachées pour véhicules

II.1.9) **Des variantes seront prises en considération:**
 NON

Lot: 09/18718/1

I) **DESCRIPTION SUCCINCTE**

Lot 1) 2 camions 4x4) équipés d'un système multi-bennes, cylindrée min. 9.000 cm³ à max. 12.000 cm³

Lot: 09/18718/2

I) **DESCRIPTION SUCCINCTE**

Lot 2) 3 camions (4x2) équipés d'un système à tri-benne resp. multi-bennes

Lot: 09/18718/3

I) **DESCRIPTION SUCCINCTE**

Lot 3) 1 camion (6x4) cylindrée environ 12.000 cm³

Lot: 09/18718/4

I) **DESCRIPTION SUCCINCTE**

Lot 4) 2 véhicules multi-services avec accessoires

Lot: 09/18718/5

I) **DESCRIPTION SUCCINCTE**

Lot 5) 1 camion 7,5 t à double cabine

Lot: 09/18718/6

I) **DESCRIPTION SUCCINCTE**

Lot 6) 1 camionnette équipée d'un élévateur hydraulique avec nacelle de travail

Lot: 09/18718/7

I) **DESCRIPTION SUCCINCTE**

Lot 7) 1 tracteur environ 90 KW, cylindrée environ 4.000 cm³

Lot: 09/18718/8

I) **DESCRIPTION SUCCINCTE**

Lot 8) 1 pelle hydraulique sur pneus avec accessoires, cylindrée environ 4.500 cm³

Lot: 09/18718/9

I) **DESCRIPTION SUCCINCTE**

Lot 9) 1 voiture combi 4x4 diesel, cylindrée environ 2.000 cm³

Lot: 09/18718/10

I) **DESCRIPTION SUCCINCTE**

Lot 10) 1 voiture combi diesel, cylindrée environ 2.000 cm³

Lot: 09/18718/11

I) **DESCRIPTION SUCCINCTE**

Lot 11) 4 voitures MPV 5 places diesel, cylindrée 1.500-2.000 cm³

IV.1.1) **PROCÉDURE OUVERTE**

IV.2.1) **CRITÈRES D'ATTRIBUTION**

Prix le plus bas

IV.3.4) **DATE LIMITÉE DE RÉCEPTION DES OFFRES**

10/06/2009 à 10 heures

IV.3.6) **LANGUE(S) POUVANT ÊTRE UTILISÉE(S) DANS L'OFFRE**

FR

IV.3.8) **OUVERTURE DES OFFRES**

mercredi 17 juin 2009 à 10 heures

Lieu: Bâtiment des Ponts et Chaussées, 5-15, rue Albert 1^{er}, L-1117 Luxembourg

Personnes autorisées à assister à l'ouverture des offres: OUI

Sousmissionnaires et représentants des sousmissionnaires

VI.3) **AUTRES INFORMATIONS**

Les offres portant l'inscription «Soumission pour...» sont à remettre à l'adresse prévue pour l'ouverture de la soumission conformément à la législation et à la réglementation sur les marchés publics ayant les date et heure fixées pour l'ouverture.

VI.5) **DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS AU JOURNAL OFFICIEL DE L'U.E.**

11 / 05 / 2009

Luxembourg, le 13 mai 2009.

Le ministre des Travaux publics

Claude Wiseler

12848213